

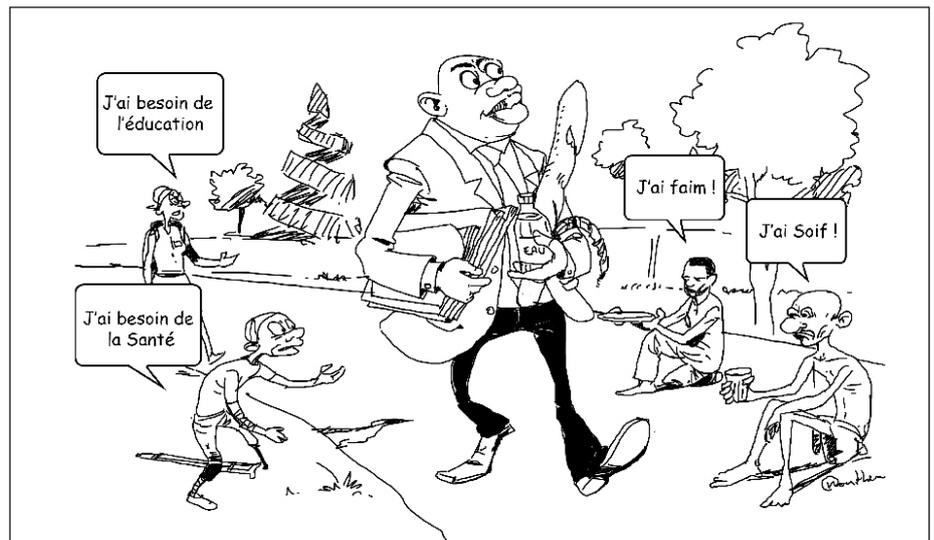
# Conjoncturaris

Notes de conjoncture géopolitique et de prospective

## CONTEXTE

### GOUVERNER L'ESPERANCE, GERER LES ATTENTES : UN ETAT DISPONIBLE, ATTENTIF ET ATTENTIONNE

La modernisation des sciences et techniques du gouvernement commande aux Etats sérieux, vertueux et soucieux de développer et de déployer un art ouvert, actif et pro-actif de gestion des sociétés. Le Cameroun pris dans les filets de la mondialisation globalo-libérale et néo-libérale, ne saurait échapper aux exigences de ces nouvelles orientations de gouvernance. Dans cette optique, il s'agit de développer des pratiques et des techniques de gestion institutionnelle et collective favorisant échanges et interaction entre Etat et société. Ce faisant, il est question de développer et de consolider un nouveau



#### SOMMAIRE

##### CONTEXTE

Gouverner l'espérance, gérer les attentes.....1

120 JOURS.....3

##### CIBLE

Attentes sociales et citoyennes.....4

La culture vivrière au Cameroun .....5

Pour un Etat coopératif et réactif.....6

##### FOCUS

La vision du développement à l'horizon 2035.....7

##### LIGNE D'HORIZON

Une gestion incontestante de la modernisation constitutionnelle au Cameroun.....8

##### CÔTE D'ALERTE

A propos de la visite de Benoît XVI.....8

management politique et institutionnel en mettant en place un Etat attentionné et actif, capable de prendre en charge avec efficacité et perspicacité les préoccupations de la société.

#### I- Pour une gouvernance coopérative et participative soucieuse des attentes

La mise en forme et la mise en place d'un Etat disponible et sensible participe de l'organisation de nouvelles formes et plateformes de politique publique basées sur un dialogue fructueux et sérieux entre les agences de l'Etat et les groupes de la société. Il s'agit de mettre en question la prééminence administrative et gestionnaire d'une culture patriarcale illibérale et patrimoniale pour favoriser l'avènement d'une culture arbitrale, libérale et partenariale. La gouvernance est alors énoncée, formulée et appliquée dans le sens d'une plus grande réactivité et responsabilité des mécanismes de la décision publique aux attentes sociales des Camerounais. Une telle dynamique suppose de reconstruire les rapports Etat-société dans le sens d'un dialogue cultivé et consolidé permettant d'évoluer vers un

agenda pertinent de l'action publique.

La mise en place de l'Etat attentionné et attentif exige aussi que les décideurs publics réorientent leurs manières de faire, vers une nouvelle méthodologie basée sur la production concertée des agendas de politique publique. Cela signifie que les différentes agences publiques développent leur capacité de faire un inventaire des problèmes relatifs à un secteur ou à une branche d'activité, en s'appuyant aussi sur l'expertise de nombreux médiateurs civils et professionnels. Ce qui signifie que l'état des attentes doit être fait en prenant en considération les perceptions, représentations des acteurs intervenant dans tel ou tel autre secteur. Dès lors, les agendas de l'action publique sont formés et constitués en tenant compte aussi bien des attentes de la société que celles de l'Etat. Il s'agit ici de construire des mécanismes de négociation de la production.

#### II- Vers une gouvernance interactive, réactive et pro-active basée sur l'attention

L'Etat interactif et responsif qui se met en place à travers le dialogue paritaire, cor-

respond à une volonté et une activité de développement et de renforcement d'une gouvernance publique productive et propulsive. Cet Etat dûment informé des préoccupations des différents secteurs, a une capacité plus pertinente et performante à formuler des solutions perspicaces et sagaces aux problèmes posés par différents acteurs et opérateurs. L'un des points forts d'une telle orientation stimulante de la gouvernance étatique serait de clarifier concrètement les conditions temporelles de programmation des différents volets sectoriels de l'action publique en associant les différents milieux d'intérêt et de valeur à la production des calendriers réglant la mise en œuvre des politiques publiques. Une telle organisation de la gouvernance étatique est à mettre en place aussi bien aux plans politique, économique, social et culturel.

L'effort de construire des agendas cohérents et constants d'action publique participe de la volonté de construire des cadres concertés et négociés de politique

publique qui déclassent les régimes unilatéralistes et centralistes de formatage bureaucratique autoritaire de la décision publique. En opérant de la sorte, il s'agit de construire une gouvernance alimentée par son ancrage concret dans les préoccupations des différents acteurs de la société.

Ce faisant, une telle orientation de gestion et de régulation des problèmes sociétaux, permettra de construire de nouvelles formes et plateformes de gouvernance et politiques publiques révélatrices d'un management accordant une place fondamentale à la qualité aussi bien technique que sociale de service.

**III- D'une gouvernance attentive et attentionnée en termes de solidarisme constructif et productif**

L'Etat disponible en tant qu'Etat attentif et attentionné permettra alors de développer, dans différentes sphères de la vie en société, de nouvelles figures et structures

de leadership et de patternship ouvertes à une production couplée, négociée et croisée des politiques publiques. Une telle dynamique de régulation et de gestion entend faire une place importante à un art politique, administratif et managérial de la concertation et de la consultation aussi bien que de la communication sur des terrains aussi divers que la lutte contre la corruption, l'aménagement finalisé de la gestion de la réforme constitutionnelle, la promotion de l'entrepreneuriat agricole. C'est ainsi que l'on pourra élaborer les voies et les voix d'une nouvelle gouvernance inséparablement sociale et libérale de la prise en charge partagée et négociée des attentes, gouvernance qui correspond à un art social et politique du solidarisme constructif, coopératif et productif. Il est alors question de construire un Etat disponible et sensible qui se révèle capable de gérer les attentes et de gouverner les espérances

**Politique – Diplomatie**

**17 Avril 2009** : Sortie de la 32e promotion de l'EMIA baptisée «Armée et Nation».

**6-7 mai 2009** : Le président de l'assemblée nationale Cavayé Yeguié Djibril prend part à la conférence parlementaire sur la crise économique mondiale à Genève en Suisse.

**6 mai 2009** : les ministres de la défense du Cameroun, du Gabon, de Guinée équatoriale et de Sao Tomé signent à Yaoundé un accord technique de surveillance pour la sécurisation maritime du Golfe de Guinée.

**12 mai 2009** : Coopération Cameroun-Mali  
M. Henri EYBE AYISSI, Ministre des Relations Extérieures et son homologue malien Moctar OUANE signent à Yaoundé trois de coopération dont celui créant une commission mixte bilatérale entre les deux pays.

**20-22 mai 2009** : M. François FILLON Premier ministre français effectue une visite officielle au Cameroun.

**20 mai 2009** : Célébration du 37e anniversaire de l'Etat unitaire au Cameroun.

**21 mai 2009** : Signature à Yaoundé de

trois accords de coopération entre le Cameroun et la France sur le partenariat de défense, la gestion concertée des flux migratoires, sur la santé.

**2-3 juin 2009** : Séjour officiel à Yaoundé d'une délégation des Emirats Arabes Unis conduite par le ministre des affaires étrangères Sheikh Abdullah bin Zayed Al Nahyan.

**2 juin 2009** : Le premier ministre Ephraïm Inoni reçoit Marie-Evelyne Petrus-Barry, Directrice du Centre des Nations unies pour les droits de l'homme et de la démocratie pour l'Afrique centrale arrivée en fin de séjour.

**10 juin 2009** : Le ministre des relations extérieures Henri Eyebe Ayissi offre, au nom du chef de l'Etat, un dîner d'Etat en l'honneur de l'ambassadeur de France Georges Serre, en fin de séjour.

**12 juin 2009** : L'ambassadeur de France Georges Serre, en fin de séjour, est reçu par le président Paul Biya.

**15-16 juin 2009** : Le président Paul Biya prend part aux obsèques officielles du président Omar Bongo Odimba à Libreville.

**19 juin 2009** : Le chef de l'Etat président la cérémonie d'inauguration du palais

des sports à Yaoundé.

**29 juin 2009** : M. Amjad Bin Houseein Bin Abdel Hamid Boudaiwy, ambassadeur d'Arabie Saoudite en fin de séjour est reçu par le président Paul Biya.

**Économie, finance, social**

**29 mai 2009** : Présentation à Yaoundé de 40 nouveaux camions de la société HYSACAM devant assurer le ramassage des ordures dans les villes de Bafoussam, Kribi et Limbé.

**29 mai 2009** : Le ministre des transports Gounoko Haounaye et son homologue congolais, Martin Parfait Coussoud-Mavoungou signent à Douala un contrat de mandat entre les Conseils des chargeurs des deux pays.

**11 juin 2009** : Le ministre de l'élevage, des pêches et des industries animales, Aboubakari Sarky remet du matériel moderne de pêche à cinq GIC (Groupes d'initiative commune) de pêcheurs à Douala.

**Sport et culture**

**17-28 février 2009** : Organisation de la 7e édition du tout cycliste international

du Cameroun.

**3-10 mai 2009** : 12e édition des jeux universitaires à Yaoundé.

**1-6 juin 2009** : Organisation à des Yaoundé de la 13e édition du festival cinématographique «Ecrans noirs».

## ZOOM

Côtes

**08 avril 2009** :

• Oumarou Issa nommé consul général du Cameroun à Djeddah en Arabie Saoudite.

• M. Ekorong à Dong nommé consul général du Cameroun à Lagos au Nigeria.

• M. Atangana Michel Auguste nommé consul du Cameroun à Calabar au Nigeria.

**16 avril 2009** : M. Alain Malong nommé DG d'ALUCAM.

**16 mai 2009** : Mlle Anne Lucrèce NTEP est élue miss Cameroun 2009.

**24 mai 2009** : M. Iya Mohamed est réélu président de la FECAFOOT.

**1er juin 2009** : M. Thomas Nkono nommé entraîneur par intérim des lions indomptables.

**2 juin 2009** : M. Niwa Long Othon nommé DG du MATGENIE.

**3 juin 2009** : M. Kamto Maurice nommé secrétaire permanent de la Commission nationale des frontières.

**18 juin 2009** : M. Sindjoun Luc nommé PCA de l'Institut Supérieur de Management Public (ISMP)

- M. Fogui Jean-Pierre nommé PCA de l'Agence Nationale des Technologies de l'Information et de la Communication (ANTIC).

- M. Hessana Mahamat nommé PCA de l'Agence de Régulation des Télécommunications (ART).

- M. LE Joseph Anderson nommé PCA de la SOPECAM.

**23 juin 2009** : M. Fai-Yengo Francis nommé PCA du Port Autonome de Douala (PAD).

- M. Essomba Eloundou Arsène nommé Directeur Général Adjoint du PAD.

- M. Youmba Josué nommé DG de l'Autorité Portuaire Nationale (APN).

- M. Gounoko Haounaye nommé PCA de l'APN.

## Disparitions

**22 décembre 2008** : Richard Touna, journaliste, directeur de publication de «Repères» et directeur de l'information à Radio Reine.

**4 janvier 2009** : Jos Blaise Alima, journaliste et ancien rédacteur en chef de Jeune Afrique.

**21 mai 2009** : Gilbert NTANG MOUBI-TANG, ancien ministre des finances.

**2 juin 2009** : Charlotte Mbango, artiste musicienne.

**28 juin 2009** : M. Abraham Tchuenté président de la chambre des comptes de la Cour suprême.

## ATTENTES SOCIALES ET CITOYENNES : UNE LECTURE TRIPARTITE ATA

Des quatre coins du triangle national, des milliers de femmes, d'enfants et d'hommes, sans véritablement distinction de condition ou d'origine sociale, de sexe, d'âge, de croyance religieuse ou politique, se sont déversés plusieurs jours durant, sur la capitale politique Yaoundé, pour accueillir et écouter la bonne parole prêchée par le Saint Père Benoît XVI, en visite pastorale et officielle au Cameroun du 17 au 20 mars 2009.

Quelle leçon faudrait-il retenir du bel oecuménisme citoyen, qui comme l'encens du soir, s'est cristallisé autour des clameurs et ferveurs populaires qui ont accompagné le séjour du Pape Benoît XVI ? Comment expliquer, au-delà des rigidités cérémoniales et protocolaires, le fait que les différences religieuses et sociales se soient effacées au profit d'une simple égalité humaine, empreinte d'une profonde et réelle dévotion et espérance en l'avenir ?

**ATTENTE ET RECHERCHE FRENETIQUE D'UNE AUTHENTIQUE AUCTORITAS**

Deux faits majeurs : l'agenda pastoral du Pape Benoît XVI, marqué par la présentation et la remise solennelle à Yaoundé, de L'INSTRUMENTUM LABORIS sur le synode d'octobre 2009 et l'agenda politique et diplomatique du Chef de l'Etat camerounais se sont complétés en une contingence providentielle, en ce moment de carême, qui est pour les croyants, une période par excellence d'introversion et d'introspection. Ensuite, la minutie et l'opportunité diplomatique avec lesquelles Le Chef de l'Etat a su capitaliser cette conjoncture pastorale et politique en une visite officielle au Cameroun, du Pape Benoît XVI, sont révélatrices d'une attente ardente d'un renouveau spirituel et éthique, au moment où précisément les maux les plus profonds qui ruinent le fondement, la structuration et la crédibilité morale du programme des Grandes Ambitions, toile de fond du septennat en cours, sont sans conteste, l'effondrement des bases morales et spirituelles dans la société camerounaise.

Et c'est le Président de la République en personne qui, prenant acte de la mobilisation enthousiaste et populaire sur la venue du Souverain Pontife a, face à

l'avenir du pays et des Camerounais, circonscrit dans une attitude d'extrême humilité, l'état, le contenu et la portée des attentes et demandes silencieuses de tous les Camerounais. Ce qu'il souligne avec force, s'adressant dans son allocution de bienvenue au Saint Père, à travers les groupes nominaux « Votre seule présence » « porteuse d'espoir et de confiance en l'avenir », « la plus grande attention », « nous tous », « source d'inspiration et de réconfort ».

Ainsi donc, tous ensemble: Musulmans, Chrétiens, Adeptes des églises spontanées de convivialité, Non croyants, ont communiqué à l'unisson autour et avec le Pape, pour exprimer avec force, face à la vacuité morale dans laquelle les Camerounais essaient tant bien que mal de survivre aux aspérités du quotidien, leur désir frénétique de voir le Président de la République affirmer et imposer avec plus de force que jamais, son autorité morale dans la gestion politique, administrative, économique et humaine du pays. Ce dialogue tripartite Communauté des Croyants/Saint-Père/Président de la République/ porte et exhale en lui-même, la certitude pour les Camerounais d'avoir

été entendus à la fois par le Pape et surtout par le Chef de l'Etat, dont la sérénité et la paix cognitive retrouvées devront permettre la prise de décisions dynamisantes.

Si assurément, le Pape s'est bien gardé de jeter la première pierre et l'anathème aux dirigeants du pays, en prononçant à leur endroit, un réquisitoire sévère, sans doute a-t-il voulu en appeler, tenant compte de l'extrême attention accordée à son message, davantage à ce patrimoine naturel de tolérance, d'espoir et de confiance que les Camerounais ont en partage.

« AVE CESAR, MORITORI TE SALUTANT OU LA CLAMEUR DES MARTYRS »

Autrement, la divination des phénomènes parfois simplement climatiques, optiques, voire ascétiques pourrait-elle être à elle seule, porteuse d'un espoir, dont «

l'inspiration » et « le réconfort » sont loin d'avoir ni la même source, ni la même signification, parce que non porteuse justement du même type de projet, réduisant ainsi le programme des Grandes Ambitions à une expression de marketing politicien. En d'autres termes, au calcul de maintien des uns s'oppose le projet de régénérescence et de recherche d'une éthique et d'une équité sociales chez les autres, tant et si bien qu'à y regarder de plus près, les messages au Pape et les messages du Pape auraient constitué chaque fois, un lit pour plusieurs rêves.

Et pour la circonstance, les citoyens camerounais, toutes conditions sociales confondues étaient placés face au Pape et face à leur propre classe dirigeante, dans la condition des hommages que dans la Rome antique, ceux qui allaient s'offrir en sacrifice suprême rendaient à César: «

Oh Dieu César, ceux qui sont sur le point de mourir te saluent ».

Pourtant, l'unicité d'espoir et de réconfort en l'avenir chez les Camerounais dépendra de la façon dont les dirigeants, à qui incombent la responsabilité de la redistribution et de la justice sociales, vont capitaliser les demandes et attentes sociales latentes, mais fermentées. Elle dépendra tout autant et surtout, des réponses concrètes au vécu quotidien des Camerounais, qui implique la garantie sans relâche du respect des droits et libertés fondamentaux, l'égalité des chances, la restauration des valeurs et de la morale sociales, l'application sans autre considération, de notre loi fondamentale qui prescrit en faveur de tous, l'égalité de droits et l'égalité de tous devant la loi.

## L'AGRICULTURE VIVRIÈRE AU CAMEROUN FACE AUX DÉFIS DE L'AUTO-SUFFISANCE : CONSTATS ET PERSPECTIVES

**L'agriculture vivrière camerounaise s'essouffle et fait face à des défis qui menacent son efficacité. Le modèle extensif** qui a jusqu'ici assuré une quasi autosuffisance alimentaire au pays est remis en cause. Les produits deviennent de plus en plus chers et le panier de la ménagère diminue. Face à cette situation, l'État a pris un certain nombre de mesures pour conserver son autosuffisance alimentaire.

**Les émeutes de février 2008 et la remise en cause du modèle paysan de production vivrière**

En Février 2008, plusieurs centaines de jeunes ont manifesté leur mécontentement dans les rues de Douala et Yaoundé.

**Cette manifestation, qualifiée d'émeutes de la faim, a donné lieu à des mesures qui ont symboliquement disqualifié l'agriculture camerounaise.** En effet, la **défiscalisation du riz** l'a propulsé au rang de produit de première nécessité, au **détriment des cultures vivrières nationales**. Dans le même temps, le ministre des finances dans une interview radiodiffusée remettait en cause cette position, qui correspondait à la division internationale du travail, en déclarant que « le consommateur préférerait faire travailler le paysan asiatique en consommant du riz au lieu des cultures vivrières nationales ». Cette cacophonie montre bien le désarroi

dans lequel les émeutes ont plongé les dirigeants. Ce moment de panique passé, des réflexions ont été menées et des **mesures prises pour résoudre le problème de la faim qui semble avoir été diagnostiqué**. Ces mesures constatent les limites du modèle extensif de l'agriculture familiale, accusant sa faible productivité, ses conséquences sur l'approvisionnement des villes et tendent vers une agriculture productiviste.

**L'autosuffisance alimentaire au Cameroun repose depuis toujours sur l'agriculture familiale**, qui supporte tous les facteurs de production. Or, si aujourd'hui les villes souffrent un peu plus de la faim que par le passé, ceci peut être imputable à un faisceau de cause dont :

- **le mauvais état des routes** qui impose une saisonnalité aux circuits d'approvisionnement ;
- **la politique agricole qui favorise les cultures de rente** au détriment des cultures vivrières (les moyens investis dans l'agriculture vivrière sont dérisoires et elle ne reçoit aucune subvention de l'état);
- **l'ouverture de l'espace régional et la diversification de la demande** (le paysan camerounais prend en charge l'approvisionnement d'une partie de la population urbaine des pays voisins de la CEMAC),
- **les règles de dévolution foncière qui, en privilégiant la cohésion sociale, tar-**

dent à évoluer vers une parfaite marchandisation (privatisation), donnant ainsi l'impression d'être figées.

**Vers une agriculture productiviste**

Au vu de ce constat, le gouvernement, avec l'aide de la coopération bilatérale, a décidé **d'injecter des moyens financiers pour accroître la productivité agricole**. Cette politique consiste à **déclasser le modèle sur lequel repose l'autosuffisance alimentaire** du pays et à migrer vers une agriculture productiviste. Les déclarations de politique générale ne laissent pas entrevoir les contours que prendra cette nouvelle orientation, mais on peut d'ores et déjà supposer que la privatisation de la terre, l'utilisation des semences améliorées et des engrais chimiques et la mécanisation en constituent les premiers éléments. Si on ne trouve rien à redire sur l'utilisation des semences améliorées, il y'aurait matière à recommander la prudence sur les autres éléments.

Pour ce qui est de la mécanisation, la diversité des milieux physiques du pays lui impose plusieurs niveaux et nécessite qu'une réflexion profonde soit le préalable à sa mise en œuvre. **Pour ce qui est de la privatisation des terres, on court le risque d'une forte concentration des terres entre les mains d'entrepreneurs urbains.**

## Les perspectives de la nouvelle politique agricole

Comme l'Etat se réfugie derrière les positions libérales pour éviter de subventionner l'agriculture vivrière, il **semble s'orienter vers la promotion d'entrepreneurs agricoles**. Cette politique pèsera automatiquement sur les règles de dévolution foncière ; il sera donc question de donner les terres à ceux qui disposent de moyens financiers pour investir dans l'outil de production. Dans cette optique, **les paysans pourront être écartés alors que leur modèle a fait ses preuves jusqu'ici**. Par ailleurs, le risque d'engendrer un fort mécontentement des paysans est très grand. Dans un second moment, il y a lieu de se demander si cette montée en puissance ne va pas aggraver la situation actuelle. Les produits agricoles sont assez fragiles et ne se conservent pas longtemps sans transformation. La durée de vie d'un tubercule de manioc est de

trois jours après qu'il a été déterré, celle d'un régime de plantain est un peu plus longue mais excède rarement dix jours. Le maïs subit la concurrence de l'industrie. De deux choses l'une : **soit des industries s'installent pour assurer la transformation des produits vivriers et ils intéresseront alors les entrepreneurs agricoles, soit les choses restent en l'état et ceux-ci vont s'orienter vers des secteurs plus porteurs, plus rémunérateurs** et qui présentent moins de risque, comme les cultures de rente (palmiers à huile, hévéa, cacao etc.), ou les oléagineux pour la production des biocarburants. Dans cette optique, **la disqualification de l'agriculture paysanne et le passage à un entrepreneuriat agricole risquent de produire de la faim** et de mettre à mal la fameuse autosuffisance alimentaire. L'intérêt des nouveaux paysans pour le vivrier sera orienté vers les céréales qui présentent une durée de vie

plus longue que les tubercules et qui permettent une spéculation ; ceci aboutira à une réduction de la diversité des cultures qui caractérise l'agriculture camerounaise. Par ailleurs, l'accaparement des terres par les nantis urbains au détriment des familles dans les villages risque d'être très conflictogène, car les problèmes de mobilité sociale se focalisent sur le foncier, les villageois contrôlant celui-ci en attendant de l'état des moyens pour une agriculture décente.

### Quelques pistes de réflexion

Une solution pourrait consister à subventionner l'agriculture paysanne en même temps qu'on assure la promotion d'un entrepreneuriat agricole.

**Faire un véritable politique d'aménagement du territoire, désenclaver les terres à affecter à l'agriculture et déterminer la proportion de celles qui seront attribuées aux différentes activités**

## POUR UN ETAT COOPERATIF ET REACTIF : GOUVERNER EN SUIVANT LES ATTENTES SOCIALES : PERSPECTIVES

Un Etat démocratique moderne est tenu de satisfaire non seulement à des standards en termes de représentation mais aussi à des standards en matière de participation. **Cela requiert alors qu'un tel Etat ne se contente pas d'être un Etat légal mais s'organise aussi comme un Etat social**. C'est à de telles exigences que la République du Cameroun doit pouvoir répondre en mettant en place un système politique et juridique capable de garantir, défendre et promouvoir aussi bien l'Etat de droit que les droits de l'Homme et les libertés. Pour ce faire, la République du Cameroun doit mettre en place un processus réactif et responsable de politique publique basé sur de nouvelles combinaisons de gouvernement et de gouvernance.

L'Etat démocratique moderne s'exprime et s'organise de manière concrète en mettant en place des règles et des pratiques fondées sur la reconnaissance principale et concrète du pluralisme institutionnel, organisationnel, transactionnel et décisionnel. Il s'agit alors pour la République du Cameroun qui veut s'inscrire dans une telle évolution de **passer d'une configuration (autoritaire) où l'Etat gouvernait la société à une configuration (parlementaire) ou c'est la société qui gouverne l'Etat**. Pour ce faire, l'Etat

doit aménager un nouvel espace public et civique fortement ouvert à l'institutionnalisation des acteurs de la société civile et plurielle (groupes d'intérêt et de pression, associations, syndicats, groupes patronaux, communautés, entreprises, etc...). **Cette nouvelle organisation requiert alors de multiplier des arènes pluralistes mais aussi mutualistes de décision et d'action publiques** dans lesquelles l'Etat administratif et bureaucratique n'entend pas tout régir et régenter. L'Etat basé sur la nouvelle gouvernance démocratique et pluraliste doit se poser plus en Etat facilitateur et régulateur chargé d'arbitrer la concurrence des vues et des intérêts qu'en Etat ordonnateur et administrateur chargé d'imposer la convergence des fins et des calculs. Dans cette optique, l'Etat est voué à prendre en charge la gestion complexe des attentes citoyennes aussi bien sur les plans politiques, économiques, sociaux et culturels. Il ne s'agit plus alors de mettre en place un dirigisme et un interventionnisme imposant des solutions toutes faites et des allocations unilatérales de valeurs et de ressources. **La nouvelle politique de participation et de représentation à privilégier par l'Etat camerounais est prioritairement caractérisée par la socialisation et la mutualisation des**

**approches**, ce qui signifie qu'elle négocie son action avec différentes forces et puissances sociales.

Le nouvel Etat est basé sur la généralisation des cadres de consultation et de concertation avec différents secteurs et acteurs d'une société plurielle dont il s'efforce d'identifier et d'ajuster les vues et les intérêts pour construire les compromis pertinents nécessaires à une action publique libérée d'un étatisme tutélaire et élaborée au moyen d'un pluralisme simultanément utilitaire et identitaire. L'un des rôles déterminants de l'Etat réactif et participatif est de se poser toujours en instance solidaire capable de se dégager de l'emprise de tel ou de tel autre groupe d'intérêt ou de puissance. **Cet Etat qui privilégie une gouvernance coopérative doit se débarrasser de la propension caporaliste et à tout régenter**, en travaillant surtout à développer des capacités doctrinales et instrumentales d'intercession et d'intermédiation entre des catégories sociales sectorielles animées par le corporatisme et le classisme ou par le clanisme et le clientélisme. C'est en développant sa capacité à identifier et à reconnaître le pluralisme social que cet Etat agira avec pertinence.

Afin de ne plus être perçu à tort ou à raison, comme une **bureaucratie para-**

sitaire, inégalitaire et censitaire préoccupée à tirer profit de l'exercice arbitraire de ses pouvoirs réglementaire et militaire, l'Etat administratif doit définir et vulgariser de nouvelles procédures de relations avec les administrés-contribuables-usagers-conscrits, procédures qui soulignent leur forte disponibilité pour le service public solidaire ou utilitaire. Cela suppose alors que les différents services centraux ou locaux de l'Etat sachent utiliser tous les ressorts de l'intérêt général et de la volonté générale.

**L'Etat participatif, réactif et coopératif sait alors nouer des relations de partenariat avec les différents acteurs collectifs ou individuels de la société,** en s'imposant comme structure déterminante d'arbitrage du dialogue social généralisé.

L'Etat coopératif doit savoir faciliter les relations entre administrations et administrés ou entre services publics et usagers citoyens en simplifiant l'accès aux services d'intérêt général et à la puissance publique, tout en faisant également valoir le respect des règles aussi bien par les administrations que par les administrés. Un tel Etat doit aussi protéger et garantir l'exercice effectif des libertés et droits bénéficiant aux citoyens, tant en étant aussi capables de leur imposer de satisfaire les obligations qui leur sont imposées à ce titre. Au plan politique, l'Etat coopératif et participatif est tenu de veiller à une exécution consistante et pertinente des normes et orientations d'une décentralisation politique, administrative et gestionnaire basée sur une autonomie simultanément régaliennne, républicaine et sociale. Il doit aussi veiller à une conduite scrupuleuse des processus politiques et institutionnels de conduite

démocratique de la décision publique (qualité des jeux électoraux et référendaires, qualité des contrôles publics officiels et citoyens de l'action de la puissance publique et des services publics ; respect de l'autonomie du législatif et du judiciaire).

**Au plan de l'économie,** l'Etat coopératif et participatif est tenu de se poser en arbitres entre les propriétaires, les producteurs et les médiateurs. Il doit particulièrement veiller à la fois sur la facilitation des partenariats productifs entre acteurs du capital et/ou avec les acteurs du travail sur la nécessité de protéger les droits des travailleurs, oisifs et/ou indigents par la mise en œuvre de protection contre la puissance des propriétaires de capitaux et d'entreprises. Cet Etat coopératif est tenu de créer le climat des affaires propice au développement de l'activité des investisseurs tout en prévoyant un matelas social pour les travailleurs recrutés par ces opérateurs d'affaires et/ou de capital.

**Au plan des relations sociales,** l'Etat coopératif doit utiliser ses structures centrales ou locales pour créer des espaces de dialogue et de l'échange avec des partenaires sociaux légitimes ou reconnus par ces pouvoirs publics et collectivités publiques. Ainsi, pour mieux cerner les attentes des groupes sociaux d'intérêts (métiers, corporations, corporations, classes matérielles) ou d'identité (groupes de statuts, groupes de croyance et de provenance, groupes de solidarité), l'Etat central, local ou régional est tenu de mettre en place dans son action et son organisation publiques des cadres permanents de consultation et de concertation, de mobilisation et d'action ou de délibération et de représentation. Pour ce faire, il est important que les structures

de l'Etat coopératif développent leur capacité d'intercession et d'intermédiation pour mieux identifier et procéder les attentes des différentes strates de la société. Dans le souci de consolider leur participation à la production de l'action et de la décision publiques. L'Etat coopératif est également tenu de faciliter les relations entre l'Etat central, les collectivités territoriales décentralisées, les acteurs du marché, de l'Espace public, de la société civile et des communautés. C'est ainsi qu'il sera mieux à même de répondre aux attentes des camerounais dans le cadre d'une République solidaire liant égalité, fraternité, liberté et prospérité.

**La mise en place d'une société démocratique au Cameroun requiert aussi que se développe un véritable dialogue social** entre l'Etat central (Gouvernement, Administration centrale et territoriale et local (communes et régions) et les opérateurs économiques (groupes du patronat, syndicats d'entreprises) à travers leur participation paritaire à des commissions permanentes ou ad hoc des politiques publiques. L'Etat doit aussi agir en faveur de la synergie entre les forces du capital et du travail autour des questions notables du travail et de l'Emploi ou de celles relatives aux formules d'assurance et de sécurité sociales.

L'Etat se doit aussi d'animer le dialogue socio-économique entre investisseurs étrangers ou nationaux, collectivités décentralisées ou communautés locales en vue de favoriser des partenariats autour de projets de financement ou de développement productif (microfinance, développement solidaire, développement équitable).

## LA VISION DU DÉVELOPPEMENT À L'HORIZON 2035 : MYOPIE OU ... ?

**L**e 5 mars dernier, M. Ephraïm Inoni, alors Premier Ministre, a lancé les travaux de la consultation nationale sur la **vision à long terme du développement de notre pays.** Avec l'ambition de «conduire le Cameroun à un statut de pays émergent à l'horizon d'une génération». Le document-cadre de cette discussion, élaboré sous la coordination du ministre de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du territoire, **propose une série d'orientations majeures** organisées dans un souci de cohérence [pour une gestion optimale des ressources

internes ou externes], de lisibilité [avec une segmentation thématique des actions et un phasage dans le temps de l'ensemble du processus], d'appropriation [par une implication de tous les acteurs, des secteurs de production, public ou privé, d'une part et de la société civile, d'autre part].

**Ce retour à une gouvernance planifiée de nos programmes économiques** a été largement salué par les observateurs et les nombreux nostalgiques de l'âge d'or des plans quinquennaux: l'initiative a le mérite de sortir d'une gestion, entre hasard et

nécessité, trop longtemps voulue/décidée par le format impératif des plans de stabilisation et d'ajustement structurel. Mais elle pêche, aussi, sur quelques aspects qui relèvent à la fois de la méthode et des concepts.

### Relever des défis pour réduire le pilotage à vue

Sur la base d'un diagnostic effectué par un groupe d'experts, le document mis en partage début mars engage le gouvernement et toutes les composantes de la Nation associées à relever 5 défis essentiels

: consolider le processus démocratique, promouvoir l'emploi et une croissance forte, former le capital humain, maîtriser l'urbanisation et l'aménagement du territoire, favoriser une gestion saine de la chose publique.

**Perspective audacieuse** quand on connaît les obstacles nombreux dans notre pays qui contraignent, depuis de longues décennies, une administration objective du développement. Références évidentes dans un monde aujourd'hui globalisé qui arrime la réduction de la pauvreté, à court ou moyen terme, aux impératifs d'un renforcement de l'État de droit. Car il faut non seulement **respecter les libertés** [élémentaires, fondamentales ou politiques] mais aussi **garantir une sécurité** [en matière judiciaire notamment] **pour les investissements**. A travers un Code ouvert, des procédures transparentes, des arbitrages impartiaux. Préalables indispensables pour **construire un espace économique camerounais véritablement intégré**. Avec l'implication effective de chaque organisation, publique ou privée, de la communauté nationale.

Ces conditions nécessaires et déterminantes pour atteindre le résultat souhaité exigent, on le comprend, pour toutes les composantes de notre société, de contribuer sans parti pris au nécessaire débat sur la réforme au Cameroun. Avec la volonté de **dépasser les limites posées par certains aspects techniques** [l'amélioration du travail gouvernemental, par exemple] en discutant le mode de gestion, de production et de distribution des pouvoirs. En matière d'initiative économique, tout particulièrement.

## Une vision pour de grandes ambitions?

Sérier les problèmes en catégories transversales et inscrire les réponses dans leur dimension structurante, voilà une démarche innovante pour une équipe gouvernementale qui n'avait pas habitué les Camerounais à un tel exercice d'anticipation ! Mais une fois ce satisfecit décerné, **restent des critiques**.

La première, ironie ou paradoxe, porte sur le **timing**, cet horizon 2035 lointain, trop lointain. Quand sous d'autres cieux et sous la contrainte des urgences d'une crise inquiétante, B. Obama et ses homologues occidentaux s'activent à formuler des plans d'urgence pour des résultats attendus sur un terme relativement court, **le Cameroun**, péniblement tiré du point d'achèvement de l'initiative PPTTE, **architecture un projet à très long terme**. Insatisfaisant pour solder les questions immédiates qui contrarient le quotidien d'une population à genoux. Insatisfaisant pour déterminer les responsabilités et les comptabilités quand viendra le temps des évaluations. Et l'examen des futurs rendez-vous électoraux.

La deuxième série de remarques repose sur le **pari du gouvernement camerounais d'un retour rapide à la croissance** [ce que rien ne permet de supposer dans l'état actuel des économies du monde] qui devrait **accompagner un investissement massif** pour la réalisation des infrastructures et la modernisation de l'outil de production. L'industrialisation ainsi espérée ne correspond plus, dans la réalité d'aujourd'hui [et donc plus encore celle de 2035], aux pré-conditions d'un déve-

loppement durable de plus en plus soutenu désormais par la promotion des modèles alternatifs, pour la production/consommation d'énergie, pour les transports, pour le logement, pour la santé, pour l'alimentation ... On assiste, en effet, localement et globalement, à la **structuration d'un écosphère** à laquelle pourtant la proposition défendue par le gouvernement semble tourner le dos ! Tout comme la stratégie consciencieusement élaborée sous la direction technique du secrétaire général du ministère de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du territoire semble tourner le dos à quelques évidences: **le premier partenaire commercial du Cameroun est son voisin nigérian**. Mais rien, dans le document de référence présenté le 5 mars dernier ne préfigure une stratégie prioritaire pour orienter nos engagements et équilibrer les relations transfrontalières dans le sens d'une relation consolidée avec ce géant africain.

La troisième série de remarques relève que **la crédibilité du dispositif** repose sur des mesures objectives de remobilisation administrative, fiscale, budgétaire qui concernent la taille de la formation gouvernementale, la répartition des prérogatives et missions au sein de l'appareil exécutif, la rationalisation et l'efficacité de la collecte de l'impôt et des taxes douanières, la diligence des mesures disciplinaires ... autant de chantiers indispensables pour **effacer la déprime contagieuse** qui gagne le Cameroun et les camerounais.

Voir loin est un **impératif**. Aller vers l'horizon est une **gageure**. Qui suppose de disposer d'une bonne **boussole**.

## A PROPOS DU LIMOGÉAGE DES MAIRES

### Cas pratique

Pour « incompatibilité et refus de démissionner » le ministre de l'Administration territoriale et de la décentralisation (Minatd) et conformément à l'esprit (contradictoire ?) des deux prescriptions relatives aux règles applicables aux communes (Loi 2004/018 du 22 juillet 2004) et celles légitimant l'éligibilité des conseillers municipaux (Loi 2006/010 du 29 décembre 2006), Marafa Hamidou Yaya, a limogé trois maires dont celui de la localité d'Ombessa dans le département du Mbam et Inoubou, Joseph Adebada attaché au secrétariat général des services du Premier ministre, M. Kye Ossi et M. Bikoro Alo'o par ailleurs Directeur gé-

néral par intérim des chantiers navals et industriels du Cameroun.

### Vide juridique et injustice

Pourtant, les fonctions « d'attaché », de quelque service que ce soit, ne font pas fondamentalement partie des fonctions incompatibles avec celle de maire. Ce qui n'est pas le cas, et de manière explicite d'après les textes de droit suscités, pour les membres du gouvernement et autres assimilés à ladite fonction de base, ou les personnes assumant les fonctions de secrétaire général de ministères et assimilés. Il existe effectivement un vide jurisprudentiel relatif à l'équivalence des fonctions à propos des personnes ayant le statut notamment d'attaché, de

conseillers techniques et les chargés de mission exerçant aussi bien à la présidence de la république qu'à la primature et assumant corrélativement la fonction élective de maire. Or, ce qu'il y a d'embêtant dans l'application à la lettre des mesures prises par le Minatd (lui-même haut responsable du parti des flammes), c'est que le parti au pouvoir, le RDPC (Rassemblement Démocratique du Peuple Camerounais), est aussi celui qui a le plus de maires exerçant des activités incompatibles avec les lois édictées par la tutelle. Et une bonne partie de ces responsables continuent allègrement de jouir de ce cumul des fonctions sans être sanctionnés.

# UNE GESTION INCONSTANTE DE LA MODERNISATION CONSTITUTIONNELLE AU CAMEROUN : LA DEMOCRATIE CONSTITUTIONNELLE EN POINTILLES

La République du Cameroun a mis en place une armature institutionnelle et constitutionnelle qui est censée en faire un Etat démocratique-représentatif de droit basé sur le pluralisme constitutionnel. Les formes institutionnelles qui ont été réaménagées entre 1990-1991 et 1995-1996 sont celles d'un Etat de pluralisme constitutionnel basé sur une organisation politique d'Etat unitaire décentralisé. Pourtant, les chantiers de la réforme constitutionnelle envisagés dans le sens de la consolidation de la démocratie pluraliste et de l'Etat constitutionnel et légal sont loin d'être achevés. **La modernisation libérale et démocratique de la République du Cameroun reste encore confrontée à d'importants obstacles en 2009.** Le principal frein à cette entreprise de modernisation se trouve dans le retard pris au sujet de la finalisation des réformes constitutionnelles.

Entre 1991 et 1996, la République du Cameroun est parvenue tant bien que mal à un consensus politique sur la forme et le sens à donner ses institutions publiques et officielles. En dépit des luttes sociales et politiques, le consensus s'est effectivement dégagé autour de la nécessité d'aménager les institutions de la République du Cameroun dans le sens de l'édification d'un Etat démocratique et pluraliste basé sur la soumission de la puissance publique à un ordre constitutionnel posé en Etat de droit.

La modernisation qui a été entamée, s'est alors préoccupée de **liquider les institutions politiques autoritaires et le constitutionnalisme hyper-présidentieliste et hyper-centraliste** liées à l'Etat.

## I- Une modernisation constitutionnelle engagée mais canalisée par des contraintes autocratiques

La modernisation constitutionnelle mise en route à travers les discussions du comité technique de rédaction d'un avant-projet de la constitution initié lors de la conférence tripartite du 30 octobre au 13 novembre 1991, relancée avec le large débat national d'avril-mai 1993 et le comité consultatif constitutionnel crée en 1994, a abouti en janvier 1996. C'est en effet la loi du 18 janvier 1996 qui a promulgué une loi discutée et adoptée à l'Assemblée Nationale en décembre 1995, qui a considérablement modifié la loi fondamentale constituée par la Constitution du 2 juin 1972. **Avec la révision constitutionnelle de janvier 1996, il s'est agi d'instituer un Etat unitaire décentralisé basé sur le pluralisme constitutionnel et la démocratie représentative.**

La modernisation constitutionnelle de janvier 1996 est venue renforcer formellement les mouvements

esquissés avec la révision constitutionnelle d'avril 1991 qui avait engagé la rationalisation du présidentialisme en instaurant notamment un poste de Premier ministre, chef du gouvernement. Cette volonté constitutionnelle d'évoluer vers un « présidentialisme démocratique » a été consolidée en janvier 1996. **Il a été notamment question de renforcer une organisation institutionnelle en termes de séparation de pouvoirs**, en consacrant l'avènement d'un pouvoir judiciaire qui a aussi accédé au même rang que le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif. La constitution de janvier 1996 a également consacré l'avènement d'une **organisation bicamérale du pouvoir législatif** en créant un Sénat à côté d'une Assemblée nationale. La loi constitutionnelle du 18 janvier 1996 a également institué un Etat unitaire décentralisé.

En dépit des prometteuses innovations consacrées dans leur principe en janvier 1996, **de nombreux délais ont été accumulés** qui retardent une mise en œuvre méticuleuse et soignée de cette mutation constitutionnelle et institutionnelle. C'est ainsi que le régime du Renouveau qui a largement commandé cette entreprise de modernisation constitutionnelle formalisée en janvier 1996, n'a toujours pas pu en finaliser tous les aspects en mai 2009, soit plus de 13 années après. La gestion de la modernisation constitutionnelle a été quelque peu viciée par l'utilisation permanente plutôt que passagère des règles transitoires prévues à l'article 67 de la loi du 18 janvier 1996 portant révision de la constitution du 2 juin 1972.

## Par l'usage d'expédients politiques et juridiques, le régime du Renouveau dirigé par le président Biya retarde la mise en œuvre exhaustive de la révision constitutionnelle.

L'usage pernicieux des dispositions transitoires de la constitution comme règles permanentes et ordinaires a pour effet de bloquer la mise en œuvre rapide et effective de certaines règles comme celles relatives à la dévolution du pouvoir en cas de vacance à la Présidence de la République assurée par le Président de l'Assemblée nationale (régime transitoire) jusqu'à la mise en place du Sénat et l'élection d'un Président du Sénat normalement chargé d'assurer cette vacance (régime ordinaire). Dans le même registre, le régime du Renouveau a concrètement retardé la mise en œuvre effective des dispositions constitutionnelles relatives au Sénat, en omettant d'organiser des élections sénatoriales destinées à pourvoir les sièges de la chambre haute créée en janvier 1996. **La mise en place des lois sur la décentralisation de 2004 n'a constitué qu'un moyen de gagner du temps.**

La conduite sérieuse de la modernisation consti-

tutionnelle qui a aussi été affectée par la révision cavalière de l'article 6.2 de la constitution limitant les mandats présidentiels à deux septennats en avril 2008, continue à être déficiente parce que l'agenda de la mise en place du Sénat et des Régions n'est toujours pas clairement fixé, 13 années après leur consécration constitutionnelle.

De la même manière, rien n'est fait pour définitivement conduire à échéance les dispositions transitoires prévues à l'article 67 de la Constitution tel qu'énoncé par la loi constitutionnelle du 18 janvier 1996. L'application sélective des dispositions énoncées dans une Constitution n'est manifestement, ni au plan juridique, ni même au plan politique, un gage de qualité dans la mise en place sérieuse et pointilleuse d'une démocratie constitutionnelle et d'un Etat pluraliste de droit.

## II- Une modernisation constitutionnelle à consolider au plan démocratique

Afin de renforcer la crédibilité et la légitimité démocratiques et constitutionnelles de la République du Cameroun, des mesures politiques et juridiques appropriées doivent être adoptées qui témoignent de l'effectivité normative et politique de l'Etat démocratique de droit au Cameroun.

Pour ce faire, il importe de : 1- vider les dispositions finales et transitoires de la loi constitutionnelle du 18 janvier 1996 pour la rendre intégralement applicable ; 2- appliquer sérieusement toutes les dispositions constitutionnelles en adoptant dans un terme précis et limité, les lois d'application nécessaire, particulièrement sur l'article 66 de la Constitution sur la déclaration des biens et des avoirs ; 3- instituer définitivement le Sénat pour donner corps aux principes constitutionnels du bicaméralisme parlementaire au Cameroun ; 4- clarifier enfin les règles de succession à la Présidence de la République en cas de vacance en instituant effectivement le Président du Sénat ; 5- procéder dans un terme précis et déterminé à la mise en place effective des Régions après l'organisation rapide d'élections régionales, ceci pour donner un contenu concret et complet aux règles constitutionnelles et légales sur la décentralisation.

C'est à travers de telles mesures que la gestion de la modernisation constitutionnelle pourra véritablement renforcer l'observance des règles de la démocratie pluraliste-constitutionnelle et de l'Etat libéral de droit et donner un contenu concret à la séparation des pouvoirs ainsi qu'à la décentralisation. **Dès lors, l'héritage politique institutionnel du présidentialisme autoritaire et de l'Etat présidentiel de parti unique sera irréversiblement entamé au Cameroun.** Ce qui n'est pas encore le cas.

## A PROPOS DE LA VISITE DE BENOÎT XVI

Tout s'arrête. La venue du pape qui est aussi celle d'un chef d'Etat, a, comme à l'accoutumée, court-circuité, du 17 au 20 mars dernier, les activités de divers ordres Yaoundé. Le plan de circulation soigneusement élaboré par les services de la Sureté Nationale aurait certainement été plus efficace si la capitale politique camerounaise -qui se taille actuellement une esthétique aux forceps- avait suffisamment de routes, d'échangeurs simplifiés, de désertes et des parkings dignes de ce nom. L'image récurrente des cohortes des usagers de la voie publique de tous âges battant le pavé sur de longues distances sous un soleil de plomb ; celle des marchés et des commerces fermés très tôt le matin ; celle des snipers et des barbouzes de l'armée dont la seule présence

suffit à décourager le plus hardi des citoyens à vaquer à ses occupations même au ralenti, etc. tout cela contribue davantage à gripper l'activité socio-économique avec les incidences que l'on peut aisément deviner pour une population qui traînait encore le souvenir vivace des émeutes de la faim de février 2008...

Mise en place des symboles. L'un des éléments les plus représentatifs de cette forme d'instrumentalisation s'est observé lors de la messe pontificale prévue le 19 mars au stade omnisports. On a en effet observé que les gens, au demeurant fort nombreux, sont restés bloqués hors du stade pour la simple raison que la famille présidentielle n'était pas encore arrivée sur les lieux ! Et ce, bien que les corps constitués et les principaux respon-

sables du gouvernement aient été déjà bien installés ! Une exigence protocolaire difficilement compréhensible lorsqu'on sait qu'il ne s'agissait pas d'une messe privée et dédiée à la famille présidentielle.

Pernicieuse collusion entre le pouvoir et la religion. L'enjeu, dont le pari aura été magistralement tenu et fort bien réussi, fut celui de renforcer, tout au long de cette visite pastorale, l'image machiavélique du politique -du Prince- par la religion (plus que jamais opium du peuple) en exploitant la même détresse de ce peuple qui, plus que jamais, devra compter que sur lui-même pour s'ajuster par tous les moyens à une vie de plus en plus chère.